

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230202-DEL2023020207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : Jeudi 2 février 2023	Délibération n° 2023-02-02/07 <i>Services techniques</i>
--	--

Le 2 février 2023, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Membres du conseil municipal en exercice : **33**

Date de convocation : **27/01/2023**

ETAIENT PRESENTS (30) :

M. Strehaiano, M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mmes Mary, Jason, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, MM. Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroché, Corceiro, Heubert, Bekare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (02) :

M. Zontone à M. About, M. Amédéo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (01) : M. Duranteau

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. Marcuzzo

OBJET : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour l'année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour l'année 2021,

VU l'annexe au rapport présentant les chiffres clés de la commune de Soisy-sous-Montmorency pour l'année 2021,

VU la présentation du dossier à la commission urbanisme et travaux du 23 janvier 2023,

VU la présentation du dossier à la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 26 janvier 2023,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. About

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

PREND ACTE : du rapport pour l'exercice 2021 sur les activités du SIGEIF et de son annexe relative aux chiffres clés de la commune.

Le secrétaire,


Sylvain MARCUZZO

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **07 FEV. 2023**

Mis en ligne et/ou notifié le : **08 FEV. 2023**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

08 FEV. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.